

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale et de
la jeunesse

Ministère de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

ARRETE

portant nomination des membres de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des assistants de service social des administrations de l'Etat

Le Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU** le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;
- VU** les arrêtés du 17 juillet 2018 et du 20 novembre 2018 ;
- VU** la proclamation des résultats des élections aux commissions administratives paritaires nationales par le bureau de vote centralisateur le 6 décembre 2018 ;
- VU** le procès-verbal de désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale du corps des assistants de service social des administrations de l'Etat du 13 décembre 2018 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 1^{er} janvier 2019, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des assistants de service social des administrations de l'Etat:

REPRESENTANTS TITULAIRES :

- Mme Annick WAGNER, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques à la DGRH ;
- Mme Nadine COLLINEAU, sous-directrice de la gestion des carrières à la DGRH ;
- Mme Claire GAILLARD, adjointe à la sous-directrice de la gestion des carrières à la DGRH ;
- Mme Véronique GASTE, cheffe du bureau de la santé, de l'action sociale et de la sécurité à la DGESCO ;
- M. Arnaud LEDUC, chef du bureau des personnels ATSS à la DGRH ;
- Mme Béatrice VERHAEREN, conseillère technique au bureau de la santé, de l'action sociale et de la sécurité à la DGESCO.

REPRESENTANTS SUPPLEANTS :

- M. Dominique VIALLE, chef du bureau des personnels ITRF à la DGRH ;
- Mme Catherine LANDOUR, cheffe du bureau des études statutaires et réglementaires à la DGRH ;
- M. Alexandre CROS, adjoint au chef du bureau des personnels ATSS à la DGRH ;
- Mme Nathalie ROSSET-FOUCAUD, cheffe de section de la filière médico-sociale au bureau des personnels ATSS à la DGRH ;
- M. Thomas NUK, chargé d'études au bureau des personnels ATSS à la DGRH ;
- M. Régis GOUSSET, chargé d'études au sein du bureau des personnels ATSS à la DGRH.

Article 2

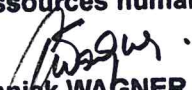
Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des assistants de service social des administrations de l'Etat, représentent le personnel à compter du 1^{er} janvier 2019 :

GRADES	REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL PRINCIPAL	Mme Nathalie HENNEQUIN Mme Colette BONNY Mme Karine RIOU	Mme Valérie PARIS Mme Sophie GUARDIA Mme Isabelle CHABBERT REBOUR
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	M. Brice CASTEL Mme Adeline BREART Mme Leïla PREPONT	Mme Hélène LAINGUI Mme Nawel OUARED Mme Tiphaine JOUNIAUX

Fait, le 20 DEC. 2018

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

**La chef de service, adjointe au directeur général
des ressources humaines**


Anniek WAGNER